

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2702

8 décembre 2010

### SOMMAIRE

3P Automation S.A. ....	129669	Seainvest S.A. ....	129656
7-ART S.A. ....	129673	SEDAF HOLDING Spf S.A. ....	129656
Alcentra S.à r.l. ....	129674	SJR S.à.r.l. ....	129695
Atlantica Finance Luxembourg S.A. ....	129674	SLP III Cayman DS III S.à.r.l. ....	129656
Caduceus Investment S.A. ....	129675	Société Holding d'Etudes de Recherches et de Financements -JAMAR- S.A. ....	129650
Canoga S.A. ....	129695	Solar Energie SICAV-SIF ....	129675
D-Tech S.A. ....	129673	Sport Team S.A. ....	129662
Echo Investments S.A. ....	129696	SR Finance S.A. ....	129662
Elsiema Holding S.A. ....	129696	SR Immo. Luxembourg ....	129663
Farandale Holdings S.A. ....	129696	SR Immo. Luxembourg ....	129662
Finenergy Invest S.à r.l. ....	129680	Stadlux Investment S.A. ....	129662
Fondation de la Ronce S.A. ....	129686	STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A. .....	129663
Gestiolux S.A. ....	129665	Station FRANCO S.à r.l. ....	129653
Jamar S.A. SPF ....	129650	Sud Viandes S.à r.l. ....	129663
Kaupthing SICAV-SIF ....	129661	Tapicolor S.à.r.l. ....	129664
Kaupthing SICAV-SIF ....	129653	Taxi Alpha S.à r.l. ....	129666
Koromo S.A. ....	129674	Taxi Alpha S.à r.l. ....	129666
Licorne Participations S.A. ....	129679	Telenet Luxembourg Finance Center S.A. .....	129663
Maples Finance Luxembourg ....	129669	Telluris S.A. ....	129664
MBSP 1 S.à.r.l. ....	129679	Telluris S.à r.l. ....	129664
Napoleon Properties S.A. ....	129685	The Atlantic Leisure Company S.A. ....	129669
Netway S.A. ....	129685	Thonne SA ....	129669
P & B Investment S.à r.l. ....	129663	Truck & Equipment Center S.A. ....	129695
Perimmo S.A. ....	129679	Trucks On Road s. à r.l. ....	129686
Pirson Contractors S.A. ....	129686	Woodsmore-Lux S.A. ....	129669
P&T Consulting S.A. ....	129686	Xpertiz S.A. ....	129670
Redsquare Private Equity SICAR S.à r.l. .....	129695	Yossef S.A. ....	129670
Rien que pour toi S.à r.l. ....	129666	Yossef S.A. SPF ....	129670
Saint-James Finance ....	129653		
Saint-James Finance ....	129653		
SBC International S.à r.l. ....	129654		
SCAP (Société de Courtage en Assurances et Placements) ....	129654		

**Jamar S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Société Holding d'Etudes de Recherches et de Financements -JAMAR- S.A.).**

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 13.158.

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOCIETE HOLDING D'ETUDES DE RECHERCHES ET DE FINANCEMENTS - JAMAR - S.A.», établie et ayant son siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc DELVAUX, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 28 avril 1975, publié au Mémorial C numéro 131 du 16 juillet 1975, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 13158.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 1646 du 16 novembre 2002.

La séance est ouverte à 11.35 heures, sous la présidence de Madame Bernadette REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Bertrange.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX MILLE (10.000) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de SIX CENT VINGT MILLE EUROS (€ 620.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentées, lesquelles après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «JAMAR S.A. SPF» (la «Société»), société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Strassen. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers. Par actifs financiers, il convient d'entendre 1) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et 2) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion ces sociétés, et effectuer toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne se livrera à aucune activité commerciale.

La Société ne peut pas octroyer de prêts rémunérés, même à une société dans laquelle elle détient une participation. Elle pourra cependant, à titre accessoire et sans rémunération octroyer une avance ou cautionner des engagements d'une société dans laquelle elle détient une participation.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à SIX CENT VINGT MILLE EUROS (€ 620.000,-), représenté par DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le treize mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: B. Reuter, M. Sensi-Bergami, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148659/174.

(100170571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Station FRANCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 55, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 20.015.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148661/10.

(100170403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Saint-James Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148662/9.

(100170483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Saint-James Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148663/9.

(100170484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Kaupthing SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.141.

Par lettre datée du 3 Novembre 2010, M. Andri Sigurdsson a signifié sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Novembre 2010.

Pour Kaupthing SICAV-SIF

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148761/14.

(100169784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**SCAP (Société de Courtage en Assurances et Placements), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 144.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148666/10.

(100170706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**SBC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R.C.S. Luxembourg B 156.486.

**STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend zehn, den siebten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCHIENEN:**

Frau Anna Ivanovna SALEWSKI, geborene VOHMANINA, Übersetzerin und Finanzberaterin, geboren in Minsk (Biélorussie) am 3. Juli 1980, wohnhaft in D-54298 Igel, Am Deibach, 25 (Deutschland).

Welche Komparentin, den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Übersetzungs- und Consultingbüros.

Des Weiteren kann die Gesellschaft jegliche kommerziellen Aktivitäten, welche im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 9. Juli 2004 über das Niederlassungsrecht sind, ausüben.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist "SBC International S.à r.l."

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Beschluss der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in hundert (100) Anteile von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin Frau Anna Ivanovna SALEWSKI, geborene VOHMANINA, gezeichnet wurden.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 12.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 14.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 17.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

**Art. 18.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Einzahlung der Anteile*

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr 950,- EUR.

#### *Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin*

Anschliessend hat die eingangs erwähnte Komparentin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

2.- Zur alleinigen Geschäftsführerin wird ernannt:

Frau Anna Ivanovna SALEWSKI, geborene VOHMANINA, Übersetzerin und Finanzberaterin, geboren in Minsk (Biélorussie) am 3. Juli 1980, wohnhaft in D-54298 Igel, Am Deibach, 25 (Deutschland).

3.- Die alleinige Geschäftsführerin hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Anna Ivanovna SALEWSKI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2010. Relation GRE/2010/3449. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 10. November 2010.

Référence de publication: 2010148665/110.

(100170951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**Seainvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 41.069.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010148667/10.

(100170710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**SEDAF HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 77.291.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148668/10.

(100170699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**SLP III Cayman DS III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.472.

STATUTES

In the year two thousand ten on the twenty-sixth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SLP III Cayman DS III, Ltd., an exempted company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 215885,

represented by Maître Antoine Daurel, attorney-at-law, residing in Luxembourg, authorised pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which is hereby established as follows:



**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) is formed between the appearing party and all persons who will become members. It shall be governed by these articles and by the Luxembourg company law. The name of the company is “SLP III Cayman DS III S.à.r.l.” (the “Company”).

**Art. 2.** The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the board of Managers.

**Art. 5.** The capital of the Company is fixed at twenty thousand USD (\$ 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one USD (\$1) each.

**Art. 6.** Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company’s assets and profits.

**Art. 7.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of a majority of at least seventy five percent (75 %) of the Company’s capital and a majority by head count, of the members.

**Art. 8.** The Company is managed by several Managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time without being entitled to any severance payment.

Any Manager may participate in any meeting of the board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of Managers must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Managers.

The board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety of the documents duly executed will give evidence of the resolution. Managers’ resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued and signed as provided for in the next paragraph.

The Company will be bound the joint signature of any two of the Managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any two of the Managers or by the board of Managers.

**Art. 9.** The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the proper performance of their duties.

**Art. 10.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 11.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law on commercial companies in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (y) a majority by head count of the members (z) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 12.** The fiscal year begins on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 13.** Every year as of 31<sup>st</sup> December, the annual accounts are drawn up by the manager or board of Managers.

**Art. 14.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 15.** Out of the net profit five percent (5 %) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a members meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 16.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 17.** If, and as long as one member holds all the shares, the Company shall exist as a single member Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law apply.

**Art. 18.** For anything not dealt with in the present Articles of Association, the members refer to the relevant Luxembourg laws.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twenty thousand (20,000) Shares by cash.

Evidence of the payment of the subscription price of twenty thousand USD (\$ 20,000) has been shown to the undersigned notary.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2011.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 16, Avenue Pasteur, L2310 Luxembourg.
2. The number of Managers is set at five, acting as board of Managers. Are elected members of the board of Managers for an undetermined period of time:
  - Mr. James Davidson, director, professionally residing at 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025, United States of America, born on August 7, 1959 in Nebraska, United States of America;
  - Mrs. Karen King, director, professionally residing at 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025, United States of America, born on July 21, 1972 in California, United States of America;

- Mrs. Jacqueline Petts, director, professionally residing at Broadbent House, 65 Grosvenor Street, London W1K 3JH, United Kingdom, born on June 6, 1978 in Kuwait City, Kuwait;

- Mrs. Caroline Schuermans, private employee, professionally residing at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, born on April 9, 1981 in Ottignies, Belgium;

- Mrs. Helena Allis, private employee, professionally residing at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, born on September 6, 1981 in Limerick, Ireland.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SLP III Cayman DS III, une société exemptée, constituée sous le droit des Îles Caïman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Îles Caïman, et enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 215885,

représentée par Maître Antoine Daurel, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, autorisé en vertu d'une procuration (ladite procuration restera annexée au présent acte afin d'être soumise à la formalité de l'enregistrement).

Le comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée (la «Société»), qui est constituée par les présentes, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et le droit luxembourgeois. Le nom de la société est «SLP III Cayman DS III S.à.r.l.» (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

Elle peut prêter assistance, d'une manière générale, (par des prêts ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

**Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à vingt mille USD (\$ 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un USD (\$1) chacune.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une part proportionnelle dans les actifs et passifs de la Société.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert inter vivos de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital de la Société ainsi que la majorité des associés.

**Art. 8.** La Société est administrée par plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment sans avoir droit à des dommages et intérêts pour rupture des relations.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres

et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants doivent être présents en personne ou par conférence téléphonique.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par deux gérants, ou par le conseil de gérance.

**Art. 9.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite (le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées générales seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable. A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée.

(ii) Cependant, les décisions concernant les modifications des statuts seront prises par (y) une majorité des associés (z) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 13.** Chaque année le gérant ou le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

**Art. 14.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 15.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi ou des présents statuts.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 17.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions pertinentes de droit luxembourgeois.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par le notaire et la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les vingt mille (20.000) parts sociales en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription de vingt mille USD (\$ 20.000,-) a été montrée au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 1.200,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à cinq, formant le conseil de gérance. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
  - Monsieur James Davidson, administrateur, demeurant professionnellement à 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique, né le 7 août 1959 à Nebraska, Etats-Unis d'Amérique;
  - Madame Karen King, administrateur, demeurant professionnellement à 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique, née le 21 juillet 1972 en Californie, Etats-Unis d'Amérique;
  - Madame Jacqueline Petts, administrateur, demeurant professionnellement à Broadbent House, 65 Grosvenor Street, W1K 3JH Londres, Royaume-Uni, née le 6 juin 1978 à Koweït (ville), Koweït;
  - Madame Caroline Schuermans, employée privée, demeurant professionnellement à 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, née le 9 avril 1981 à Ottignies, Belgique;
  - Madame Helena Allis, employée privée, demeurant professionnellement à 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, née le 3 septembre 1981 à Limerick, Irlande.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. DAUREL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48170. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148670/278.

(100170587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

### **Kaupthing SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.141.

Par lettre datée du 16 juin 2009, M. Magnus Palmback a signifié sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Novembre 2010.

*Pour Kaupthing SICAV-SIF*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148762/14.

(100169787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Stadlux Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.412.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

STADLUX INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2010148682/11.

(100170954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Sport Team S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 33, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 64.302.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 novembre 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Référence de publication: 2010148677/13.

(100170861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**SR Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.122.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010148678/12.

(100170900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**SR Immo. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 71.589.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148679/9.

(100170901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**P & B Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 136.358.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

*Société domiciliée:*

P&B Investment S.à r.l., société à responsabilité limitée  
58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B136 358

*et Domiciliaire:*

Maitland Luxembourg S.A., société anonyme  
58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 13 583

en date du 28 avril 2008 est terminé à partir du 28 septembre 2010.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Maitland Luxembourg S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010149233/20.

(100171250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**SR Immo. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.  
R.C.S. Luxembourg B 71.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148680/9.

(100170902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5252 Sandweiler, 25A, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 150.730.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148683/9.

(100170932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Sud Viandes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.  
R.C.S. Luxembourg B 147.510.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148684/9.

(100170933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Telenet Luxembourg Finance Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 155.088.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 22 octobre 2010*

1. M. Peter VANDEN EYNDEN a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Telenet Luxembourg Finance Center S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010148685/15.

(100170779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Telluris S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Telluris S.A.).**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.719.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148691/12.

(100170704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Tapicolor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 49.749.

---

Im Jahre zweitausendzehn, den sechszwanzigsten Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes "Kunsmann Verwaltungs-GmbH", mit Sitz in D-54516 Wittlich, Max-Planck-Strasse 15 (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 11685,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Walter KUNSMANN, Kaufmann, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Maximilian-Kolbe-Strasse 27.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "TAPICOLOR S.à.r.l.", mit Sitz in L-5365 Münsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 49749, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtssitz in Grevenmacher, am 19. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 152 vom 4. April 1995,

und dass deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Beschlussfassung der außerordentlichen Generalversammlung vom 10. Dezember 2001; ein Auszug des Versammlungsprotokolls ist im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 667 vom 30. April 2002 veröffentlicht worden;

- Dass die erschienene Partei erklärt einzige und alleinige Gesellschafterin (die "Alleingeschafterin") der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Es wird beschlossen die beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingetragenen Angaben bezüglich der Gesellschaftsangaben der Alleingeschafterin zu vervollständigen, beziehungsweise abzuändern, wie eingangs erwähnt.

*Zweiter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschließt das Gesellschaftskapital um hundertdreißig-tausend Euro (130.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von vierundzwanzigtausendsiebenhundertneunundachtzig Komma fünfunddreißig Euro (24.789,35 EUR) auf hundertvierundfünfzigtausendsiebenhundert-neunundachtzig Komma fünfunddreißig Euro (154.789,35 EUR) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Anteilen, sondern durch die Erhöhung des Nominalwertes der bestehenden Anteile.

*Dritter Beschluss*

Sodann erscheint Herr Walter KUNSMANN, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer und somit rechtmäßiger Vertreter der Alleingeschafterin, welche erklärt die vorerwähnte Kapitalerhöhung voll in bar einzuzahlen,



so dass der Betrag von hundertdreißigtausend Euro (130.000,- EUR) vom heutigen Tage an der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, so wie es dem amtierenden Notar nachgewiesen worden ist.

#### Vierter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervoor genommenen Beschlüsse, beschließt die Alleingesellschaftern Artikel 6 der Satzungen abzuändern wie folgt:

**"Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt hundertvierundfünfzigtausendsiebenhundertneunundachtzig Komma fünfunddreißig Euro (154.789,35 EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) volleingezahlte Gesellschaftsanteile ohne Angabe des Nominalwertes."

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendvierhundertzwanzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervoor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: W. KUNSMANN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010 LAC/2010/47473 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148686/59.

(100170882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

### **Gestiolux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.032.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«QUOTE-INVEST CORP. INC.», société de droit panaméen, avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama, République de Panama,

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici valablement représenté par la signature individuelle de son directeur, à savoir Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

I.- Que la société «GESTIOLUX S.A.» une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 31032, a été constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 1989, publié au Mémorial C numéro 353 du 30 novembre 1989. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 17 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 598 du 30 octobre 1997 et en dernier lieu suivant acte sous seing privé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 912 du 5 septembre 2003.

II.- Que le capital social de société anonyme holding «GESTIOLUX S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR), divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «GESTIOLUX S.A.» société anonyme holding, prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les cinq cents (500) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le

passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13251. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010149040/49.

(100171620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

**Taxi Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3522 Dudelange, 13, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 99.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Schiffflange, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148688/10.

(100170814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**Taxi Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3522 Dudelange, 13, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 99.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Schiffflange, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148689/10.

(100170815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**Rien que pour toi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Café chez Romain.

Siège social: L-7307 Steinsel, 31, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 156.440.

STATUTS

L'an deux mille dix, le deux novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

Madame Maria CARNEIRO MARTINS, gérante de société, née à Santo Tirso (Portugal), le 14 avril 1962, demeurant à L-1631 Luxembourg, 65, rue Glesener.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Rien que pour toi S.à r.l." (la "Société"), laquelle

sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Steinsel. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la Loi.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la Loi.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Maria CARNEIRO MARTINS, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Loi anti-blanchiment*

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-7307 Steinsel, 31, rue Basse.
2. Madame Maria CARNEIRO MARTINS, gérante de société, née à Santo Tirso (Portugal), le 14 avril 1962, demeurant à L-1631 Luxembourg, 65, rue Glesener, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.
4. La Société sera exploitée sous l'enseigne commerciale "Café chez Romain".

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. CARNEIRO MARTINS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010. LAC/2010/48668. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147985/120.

(100169746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**The Atlantic Leisure Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.640.

---

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010148693/10.

(100170711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Thonne SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.158.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148694/10.

(100170723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Maples Finance Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.056.

---

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Maples Finance Holdings Limited, l'Actionnaire unique de la Société, tenue le 28 octobre 2010, les résolutions suivantes ont été prises:

1. M. Scott William SOMERVILLE, employé privé, né à Edmonton (Canada), le 15 novembre 1971, demeurant professionnellement à Ugland House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Caïmanes Iles, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148773/14.

(100170058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**3P Automation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 98.755.

---

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148725/10.

(100170396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Woodsmore-Lux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.166.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010148722/13.

(100170473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Xpertiz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 140.141.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2010148723/12.

(100170944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Yossef S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Yossef S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 18.817.

---

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "YOSSEF S.A.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, (Centre Helfent) constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 1981, publié au Mémorial C numéro 11 du 19 janvier 1982, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 18817.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 288 du 10 février 2009.

La séance est ouverte à 11.45 heures, sous la présidence de Madame Bernadette REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Bertrange.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE EUROS (€ 174.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentées, lesquelles après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «YOSSEF S.A. SPF» (la «Société»), société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers. Par actifs financiers, il convient d'entendre 1) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et 2) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion ces sociétés, et effectuer toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne se livrera à aucune activité commerciale.

La Société ne peut pas octroyer de prêts rémunérés, même à une société dans laquelle elle détient une participation. Elle pourra cependant, à titre accessoire et sans rémunération octroyer une avance ou cautionner des engagements d'une société dans laquelle elle détient une participation.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE EUROS (€ 174.000,-), représenté par DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le treize mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.



**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: B. Reuter, M. Sensi-Bergami, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148724/174.

(100170572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

#### **7-ART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.632.

Statuts coordonné déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148726/10.

(100170513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

#### **D-Tech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.415.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2010*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Madame LEMONIA RAGIA, demeurant 2, route de Florissant; CH-1206 Genève;
- Monsieur DENNIS TSICHRITZIS, administrateur de sociétés, demeurant 2, route de Florissant; CH-1206 Genève.
- Monsieur DIMITRI KONSTANTAS, demeurant 6, Chemin de Vert-Pré, CH-1213 Petit Lancy

Suite à la scission de la société BDO Compagnie Fiduciaire, société anonyme, R.C.S. Luxembourg 71 178, sise à Luxembourg, le mandat de commissaire aux comptes, a été repris par la société BDO Tax & Accounting, inscrite au RCS sous le numéro B 147 571, sise au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010149359/20.

(100171004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Alcentra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.085.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 4 novembre 2010 que:

- la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant que gérant avec effet au 4 novembre 2010 a été acceptée; et
- Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat au 4 novembre 2010 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2010148736/19.

(100169637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Atlantica Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.970.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 05 novembre 2010 que:

- Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 5 octobre 2010,
- Madame Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée Administrateur avec effet au 5 octobre 2010 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2010.

Atlantica Finance Luxembourg S.A.

Représentée par Mr. Stéphane HEPINEUZE

*Administrateur*

Référence de publication: 2010148737/19.

(100169938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Koromo S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.725.

Il résulte de la décision des administrateurs en date du 6 octobre 2010 que KPMG s.à r.l. , 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148763/12.

(100169957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Caduceus Investment S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Solar Energie SICAV-SIF).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 150.090.

Im Jahre Zweitausendzehn, am elften Oktober

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Commerzbank AG, mit Sitz in Theodor-Heuss-Allee 44-46, D-60486 Frankfurt am Main,

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, berufsmäßig ansässig in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Frankfurt am Main, Deutschland am 11. Oktober 2010, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist alleinige Gesellschafterin (die „alleinige Gesellschafterin“) der Solar Energie SICAV-SIF (nachfolgend die „Gesellschaft“), eine Aktiengesellschaft qualifiziert als Investmentgesellschaft mit Variablem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 150090, gegründet am 1. Dezember 2009 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 131 am 21. Januar 2010 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 18. Januar 2010 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars geändert, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 767 am 13. April 2010 veröffentlicht wurde.

Hiernach fasst die das gesamte Gesellschaftskapital vertretende alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse;

*Erster Beschluss:*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den Status der Gesellschaft als spezialisierten Investmentfonds nach dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner jeweils gültigen Fassung aufzugeben und die Gesellschaft in eine nicht regulierte Société à participation financière („SOPARFI“) in Form einer société anonyme, gemäß des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils gültigen Form (das „Gesetz von 1915“), unter Beibehaltung der Rechtspersönlichkeit, umzuwandeln.

*Zweiter Beschluss:*

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest, dass der Wert der Aktien der Gesellschaft zur Zeit zweihunderteinundachtzig Euro und dreiundachtzig Cent (EUR 281,83) pro Aktie beträgt, sich einhundertzehn (110) Aktien der Gesellschaft in Umlauf befinden und das Gesellschaftskapital einunddreißigtausendein Euro (EUR 31.001) beträgt.

*Dritter Beschluss:*

Als Folge des Ersten Beschlusses beschließt die alleinige Gesellschafterin, die Satzung der Gesellschaft mit folgendem Inhalt unter Änderung des Gesellschaftszwecks und des Namens vollständig neu zu fassen:

„ **Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Luxemburger Aktiengesellschaft und führt den Namen Caduceus Investment S.A. (im Folgenden die „Gesellschaft“).

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland gegründet werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder falls eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

**Art. 3.** Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form in anderen in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Art von Investierung, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder jede andere Weise, die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder jede andere Weise von Wertpapieren jeder Art, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und der Entwicklung von in- und ausländischen Handels-, Industrie- oder Finanzgesellschaften beteiligen und sie kann diesen Gesellschaften jede Art von Beistand leisten, sei es in der Form von Darlehen, Garantien oder auf jede andere Weise.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jedwelcher Form aufnehmen, Schuldverschreibungen ausgeben und Sicherheiten bestellen.

Allgemein kann die Gesellschaft alle Handels-, Industrie- oder Finanzgeschäfte betreiben und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Zeit errichtet.

## II. Aktienkapital

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausendein Euro (EUR 31.001,-). Es ist in einhundertzehn (110) Aktien ohne Nennwert eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher in derselben Form wie für Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen ("Gesetz von 1915") und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Aktien werden ausschließlich in Form von Namensaktien ausgegeben.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes von 1915 vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt.

Es können Aktienzertifikate ausgestellt werden, welche die Eintragung im Register bestätigen und von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden, bzw. im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes von diesem alleine unterschrieben werden.

Die Gesellschaft erkennt nur einen (1) Eigentümer pro Aktie an; sollte der Besitz einer Aktie geteilt oder streitig sein, müssen diejenigen die ein Recht über die Aktie geltend machen, einen (1) einzigen Bevollmächtigten ernennen um die Aktie bei der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann den Gebrauch aller Rechte bezüglich dieser Aktie einstellen, solange nicht eine (1) einzige Person zum Besitzer der Aktie im Verhältnis zur Gesellschaft ernannt worden ist.

## III. Verwaltungsrat

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei (3) Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird durch die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt. Sollte die Gesellschaft nur einen (1) einzigen Aktionär haben, kann der Verwaltungsrat aus einer (1) einzigen Person bestehen.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich. Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier (2) Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet. Im Falle eines (1) einzigen Verwaltungsratsmitgliedes wird die Gesellschaft Dritten gegenüber durch dessen alleinige Zeichnung verpflichtet.

**Art. 9.** Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können an die in Artikel 60 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Personen übertragen werden; deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

Ferner kann der Verwaltungsrat einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an Ausschüsse, einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder an dritte Personen oder Unternehmen übertragen und deren Zeichnungsberechtigung regeln. Er setzt die diesbezüglichen Vergütungen fest, welche von der Gesellschaft getragen werden.

**Art. 10.** Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die ordentliche Generalversammlung für die Dauer eines oder mehrerer Jahre bestellt.

Ihre Amtszeit darf sechs (6) Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt am Ende der Generalversammlung, welche die Verwaltungsräte bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Besteht der Verwaltungsrat aus mindestens drei (3) Mitgliedern und wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor. Die Wiederwahl von Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig. Die Generalversammlung kann die Verwaltungsratsmitglieder jederzeit und ohne Angabe von Gründen abberufen.

**Art. 11.** Besteht der Verwaltungsrat aus mindestens drei (3) Mitgliedern, wird aus dem Kreise seiner Mitglieder ein Vorsitzender und ein oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellt.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei dessen Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden oder zwei (2) Verwaltungsratsmitglieder einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zumindest 14 Tage vor der Sitzung zu erfolgen, außer in Notfällen, in welchen Fällen die Art des Notfalls in der Einladung vermerkt wird. Auf diese Einladung kann übereinstimmend schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel verzichtet werden. Eine Einladung ist nicht notwendig für Sitzungen, welche zu Zeitpunkten und an Orten abgehalten werden, die zuvor in einem Verwaltungsratsbeschluss bestimmt worden waren.

Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung zu bestimmenden Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen. Die Vollmacht kann privatschriftlich durch Fernschreiben, Telefax oder Telegramm erteilt werden. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder gleichzeitig vertreten.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratsitzung im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen und diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleich.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Mitglieder. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden oder zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

Auf Veranlassung eines jeden Verwaltungsratsmitglieds können Beschlüsse des Verwaltungsrates auch einstimmig durch Brief, Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm gefasst werden. Schriftliche und von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnete Beschlüsse stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich. Solche Beschlüsse können von jedem Verwaltungsratsmitglied schriftlich, durch Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel gebilligt werden. Eine solche Billigung wird jedenfalls schriftlich bestätigt und die Bestätigung wird dem Beschlussprotokoll beigefügt.

**Art. 12.** Sollte die Gesellschaft einen (1) einzigen Aktionär haben und der Verwaltungsrat nur ein (1) einziges Mitglied haben, so übt dieses die Befugnisse aus, die dem Verwaltungsrat als Organ der Gesellschaft zustehen. Seine Entscheidungen werden in einem Protokoll schriftlich festgehalten.

#### IV. Überwachung

**Art. 13.** Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer (commissaire), die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Generalversammlung bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung fest.

**Art. 14.** Die Rechnungsprüfer haben ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über alle Geschäfte der Gesellschaft. Sie dürfen an Ort und Stelle Einsicht nehmen in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und die sonstigen Geschäftsunterlagen der Gesellschaft.

Sie berichten der Generalversammlung über das Ergebnis ihrer Prüfung und unterbreiten nach ihrer Ansicht geeignete Vorschläge.

**Art. 15.** Die ordentliche Generalversammlung bestellt die Rechnungsprüfer für die Dauer eines oder mehrerer Jahre. Ihre Amtszeit darf sechs (6) Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt mit dem Ende der Generalversammlung, die sie bestellt, und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Die Wiederwahl der Rechnungsprüfer ist zulässig. Sie können jederzeit durch die Generalversammlung ohne Angabe von Gründen abberufen werden.

#### V. Generalversammlung der Aktionäre / Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

**Art. 16.** Die ordnungsmäßig gebildete Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.

**Art. 17.** Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 11:00 Uhr am letzten Mittwoch des Monats Mai eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

**Art. 18.** Außerordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

**Art. 19.** Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat oder die Rechnungsprüfer einberufen. Sie muss binnen einer Frist von acht (8) Tagen einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder die Rechnungsprüfer hierzu schriftlich unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt durch eingeschriebenen Brief. Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten, so können sie auf die Einhaltung der förmlichen Einberufung verzichten.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person.

**Art. 20.** Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine (1) Stimme.

Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre gefasst, sofern die Vorschriften des Gesetzes von 1915 keine anderweitigen Bestimmungen treffen. Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

**Art. 21.** Sollte die Gesellschaft einen (1) einzigen Aktionär haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Generalversammlung zustehen. Seine Entscheidungen werden in einem Protokoll festgehalten.

## VI. Rechnungslegung

**Art. 22.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

**Art. 23.** Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf (5) Prozent des Reingewinnes vorweg der gesetzlichen Reserve so lange zugeführt, bis dieser zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen (1) Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft den Rechnungsprüfern vor, die ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten.

Die Generalversammlung befindet über die Bilanz sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung und bestimmt über die Verwendung des Jahresergebnisses. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 1915 aus den verteilungsfähigen Gewinnen und Reserven die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

Der Verwaltungsrat ermächtigt, Zwischendividenden als Abschlag auf die zu erwartende Dividendenberechtigung am Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen.

## VII. Auflösung der Gesellschaft

**Art. 24.** Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Die Generalversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütung fest.

## VIII. Schlussbestimmungen

**Art. 25.** Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das Gesetz von 1915.“

### *Vierter Beschluss:*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt im gegenseitigen Einverständnis mit den betroffenen Verwaltungsratsmitgliedern, folgende Verwaltungsratsmitglieder zum 30. September 2010 von ihrem Mandat abzurufen und Ihnen Entlastung für die Ausübung ihres Mandats zu erteilen:

- Herr Nicolaus Bocklandt; und
- Herr Robert Pfatischer.

Die alleinige Gesellschafterin ernennt daraufhin Herrn Daniel Bauchet, Diplom Volkswirt, geboren am 19. Juni 1974 in München, Deutschland, wohnhaft in Erich-Kästner-Str. 13, D-80798 München mit Wirkung zum 30. September 2010 als neues Mitglied des Verwaltungsrats.

Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Demnach setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft aus folgenden Personen zusammen:

- Herr Michael Lange (Vorsitzender des Verwaltungsrats);
- Herr Thomas Langer; und
- Herr Daniel Bauchet.

### *Fünfter Beschluss:*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Herrn Thomas Lingemann geboren am 8. Dezember 1967 in Kierspe, Deutschland, wohnhaft in PastorBröhl-Straße 20, D-40474 Düsseldorf als Rechnungsprüfer (commissaire) der Gesellschaft bis zur ordentlichen Gesellschaftsversammlung der Gesellschaft im Jahr 2011, gemäß Artikel 61 des Gesetzes von 1915, zu bestellen.

Worüber, Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. SCHMIDT-TROJE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46193. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)  
Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 9. November 2010.

Référence de publication: 2010148006/223.

(100169770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Perimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.009.

—  
*Extrait du procès verbal des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 juillet 2010:*

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux Comptes en remplacement de la société TAXIOMA SARL, la société CLAP SARL, établie au 8, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 65, rue des Romains L-8041 Strassen au 182, route d'Arlon L-8010 Strassen à compter du 15 mai 2010.

Strassen, le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Guillaume BERNARD

Expert-Comptable

Référence de publication: 2010148781/18.

(100169932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Licorne Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 110.135.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 03 novembre 2010 à Luxembourg*

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes comme suit:

Madame Isabelle Louis, demeurant à B-6971 Champion, 16, rue des Fers est remplacé par la société Fiduplan S.A., RCS B 44.563, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel. Le nouveau commissaire aux comptes finira son mandat à l'assemblée générale de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148765/16.

(100169474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**MBSP 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.201.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société, en date du 25 octobre 2010, que les classes de gérants ont été supprimées, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Michael Kidd, gérant,
- M. Claude Larbière, gérant,
- M. George Richard Cobleigh, gérant, et
- M. Sinisa Krnic, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010148774/19.

(100169562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**Finenergy Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 156.507.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of the month of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“Fin Energia Srl”, a company incorporated and existing under the laws of Italy, established and having its registered office at Piazza della Chiesa, 13, I-38068 Rovereto (TN) [Italie], registered with the Trade and Company Register of Trento (Italy), under number 02156120228,

here represented by:

“LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.”, in short “INTERCONSULT”, a “société anonyme” governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

the latter represented by:

a) Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

pursuant to a proxy dated 26 October 2010.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (the Company).

**Art. 2.** The company’s main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has direct or indirect participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name “Finenergy Invest S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-city (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or as the case may be by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.



The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR), represented by thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) per share.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers and each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, one having an A signatory power and one having a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> December the same year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may decide to pay interim dividends to the shareholder(s).

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All thousand two hundred and fifty (1,250) shares have been subscribed by the company "Fin Energia Srl", prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31<sup>st</sup> December 2010.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of managers is set at one (1).

Is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 403129).

2.- The registered office is established at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing proxy holder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representatives of the proxy holder of the appearing party, the same representatives of the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«Fin Energia Srl», une société constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Piazza della Chiesa, 13, I-38068 Rovereto (TN) [Italie], inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Trento (Italie), sous le numéro 02156120228,

ici représentée par:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

en vertu d'une procuration datée du 26 octobre 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte, entre le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la Société).

**Art. 2.** L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Finenergy Invest S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou selon le cas, par une résolution des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par part sociale.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gestion et chaque gérant se voit attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, l'un ayant un pouvoir de signature A et l'autre ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites par la société «Fin Energia Srl.», prénommée et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement huit cents euros.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312).

2.- Le siège social de la société est établi au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la mandataire de la partie comparante, les mêmes représentants ont signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: C. AGOSTINI, A. SCARCELLI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13387. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.*

Référence de publication: 2010149013/289.

(100171192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Napoleon Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.361.

Monsieur Claude UHRES, conseil fiscal, né le 01.10.1943 à Diekirch, demeurant à L-1832 LUXEMBOURG, 8, rue Jean Jacoby, a donné sa démission comme commissaire aux comptes de la société le 1<sup>er</sup> août 2010.

Pour extraits conformes

Signature

Référence de publication: 2010148777/11.

(100169577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Netway S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.036.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2010 au siège social de la société Netway S.A. d'accepter la démission de la société Netway Ergonomics S.A. établie et ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 5, Galerie du Roi, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise BE 873 074 927 de son mandat d'administrateur à dater de ce 28 juillet 2010.

Par ailleurs, cette assemblée générale extraordinaire nomme au poste d'administrateur Monsieur Sébastien Doyen, né le 22 mars 1975 à Tournai (Belgique), demeurant à 54 avenue Plasky, B- 1030 Schaerbeek jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148778/16.

(100169930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**P&T Consulting S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 56.080.

—  
*Extraits des résolutions de la réunion du Conseil d'administration  
de P&T Consulting du 28 septembre 2010 à 11.00 heures*

Le Conseil décide la cooptation de M. Marc Rosenfeld, né le 26 décembre 1958 à Bettembourg et résidant professionnellement au 1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, en qualité d'administrateur, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Jean-Marie SPAUS / Joseph GLOD

*Administrateur / Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010148780/15.

(100169590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Trucks On Road s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 128.354.

—  
Il résulte d'une décision des actionnaires de la société en date du 31 août 2010 que le siège social est transféré au L-4732 Pétange, 18 rue de l'Eglise avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société TRUCKS ON ROAD Sàrl*

Maître Romain LANCIA

Référence de publication: 2010148788/12.

(100169510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Pirson Contractors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 21A-21B, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 53.660.

—  
Monsieur Claude UHRES, conseil fiscal, né le 01.10.1943 à Diekirch, demeurant à L-1832 LUXEMBOURG, 8, rue Jean Jacoby, a donné sa démission comme commissaire aux comptes de la société le 28 mai 2010.

Pour extraits conformes

Signature

Référence de publication: 2010148782/11.

(100169574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Fondation de la Ronce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 156.488.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth of the month of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MILFORD LUX S.A., having its registered office at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, registered at the Trade Register of Luxembourg under number B 114.356,

here represented by Stéphanie Stacchini, private employee, having her professional address at Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a joint-stock company:

## **Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There exists a public limited liability company under the name of "FONDATION DE LA RONCE S.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by one thousand (1,000) shares, with a nominal value of thirty one euro (EUR 31.-) each.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by two directors. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) members either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the Sole Director) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman (hereinafter, the Chairman).

The Board of Directors is convened upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

A director may be represented by another member of the Board of Directors, and a member of the Board of Directors may represent several directors.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present and/or represented by proxies. Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority of the directors. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The Company will be bound in any circumstances by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two (2) directors.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by the Chairman or by a director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - General meeting of shareholders**

**Art. 12.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 13.** The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 3.00 p.m. at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 14.** Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 15.** The shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Directors or by the auditor.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting.



Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

**Art. 16.** Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

**Art. 17.** Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

**Art. 18.** However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

**Art. 19.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

#### **Title V. - Audit**

**Art. 20.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 21.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 22.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 23.** The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - General provision**

**Art. 24.** All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup> 2010.

### Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the one thousand (1,000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
- MILFORD LUX S.A., prenamed, 1,000 shares . . . . .	1,000	EUR 31,000.
Total: . . . . .	1,000	EUR 31,000.

The amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 263 and 26-5 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,250.

### Resolutions of the shareholder

The shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period ending on the date of the annual general meeting approving the annual accounts as of December 31<sup>st</sup>, 2015:

- Mr José CORREIA, born on October 4<sup>th</sup>, 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

- Mr Ronald CHAMIELEC, born on November 22<sup>nd</sup>, 1971 in Mont-Saint-Martin (France), professionally residing in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

- Mrs Géraldine SCHMIT, born on November 12<sup>th</sup>, 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

The Company shall be validly bound by the joint signatures of any two (2) directors.

2. The following company is appointed as statutory auditor for a period ending on the date of the annual general meeting approving the annual accounts as of December 31<sup>st</sup>, 2015:

- Read S.à r.l., having its registered office at 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered at the Trade Register of Luxembourg under number B 45.083.

3. The address of the Company is fixed at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

MILFORD LUX S.A., ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.356,

ici représentée par Stéphanie Stacchini, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «FONDATION DE LA RONCE S.A.» (ci-après la Société), soumise aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (ciaprès, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil d'administration (ciaprès, le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (ci-après, le Président).

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur peut être représenté par un autre membre du Conseil d'Administration, et un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente et/ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à la majorité simple. En cas de ballottage, le Président a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique ou les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Assemblée des actionnaires**

**Art. 12.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à quinze heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 14.** Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieu et date spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

**Art. 15.** Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour, à la condition de faire une telle demande par écrit cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

**Art. 17.** Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent et/ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

**Art. 18.** Cependant, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'à l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

**Art. 19.** Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

## **Titre V. - Surveillance**

**Art. 20.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

## **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 21.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 22.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

## **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 23.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. - Disposition générale

**Art. 24.** Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, actions	Actions	Libération
- MILFORD LUX S.A., prénommée, 1.000 actions . . . . .	1.000	EUR 31.000,
Total: . . . . .	1.000	EUR 31.000,

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,.

### *Décisions de l'actionnaire*

L'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015:

- Monsieur José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg;
- Monsieur Ronald CHAMIELEC, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg;
- Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

La Société sera en toute circonstance valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs.

2. La société suivante a été nommée commissaire de la Société pour une durée qui prendra fin à la date d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015:

- Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45.083.

3. L'adresse du siège social est fixée au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. STACCHINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47342. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148450/438.

(100170826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**Redsquare Private Equity SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.441.

—  
Par lettre datée du 3 Novembre 2010, M. Andri Sigurdsson a signifié sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Novembre 2010.

*Pour Redsquare Private Equity SICAR Sarl*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148784/15.

(100169780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**SJR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.332.400,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 150.016.

—  
*Décision du gérant unique en date du 9 septembre 2010*

En sa qualité de gérant unique, Monsieur Julien RUGGIERI demeurant 1, Rue de la Forge - L- 1535 Luxembourg décide de transférer le siège social de la société au 28, Boulevard Joseph II - L- 1840 Luxembourg à compter du 15 octobre 2010.

Julien RUGGIERI

*Gérant unique*

Référence de publication: 2010148786/13.

(100169529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Truck & Equipment Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 201-203, rue du Parc.  
R.C.S. Luxembourg B 55.635.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Mai 2010*

*Procès verbal de délibération*

*2<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Alex RIWERS du poste d'administrateur délégué et du poste d'administrateur en date du 26.04.2010.

*3<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Tom ENGEL du poste d'administrateur délégué et du poste d'administrateur en date du 26.04.2010.

Référence de publication: 2010148787/15.

(100170099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Canoga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 79.326.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010, LAC/2010/48802, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CANOGA S.A., en liquidation volontaire ", R.C.S. Luxembourg N° B 79.326, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, con-

stituée par acte de Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 485 du 28 juin 2001.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148392/21.

(100170523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Echo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010148432/11.

(100170758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Elsiem Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.388.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 19 octobre 2010*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur AHCÈNE BOULHAIS, ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Certifié sincère et conforme

ELSIEMA HOLDING S.A.

S. BAERT / F. LANNERS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010148433/16.

(100170807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Farandale Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.554.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 mai 2010*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Tom DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16, de Madame Roisin DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16, de Monsieur David KEOGH demeurant Annamoe Road Dublin 16 Dublin ainsi que les mandats d'administrateur et administrateur délégué de Monsieur Fabien OUAKI demeurant 20, Rue Dandigne F-75016 Paris.

L'assemblée générale décide de remplacer, au poste de commissaire aux comptes, la société JAWER (Ireland) Ltd par la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147811/18.

(100169833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---